



La Colombe de la Paix

Informations Générales

ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Ecole Communale la Colombe de la Paix

78, rue Général Tombeur

21, rue Gérard

1040 Etterbeek

02/733.75.99 – 02/734.48.96

julie.callut@lacolombedelapaix.be

secretariat@lacolombedelapaix.be

facture@lacolombedelapaix.be

www.lacolombedelapaix.be

Chers Parents,

Nous voici à l'aube d'une nouvelle année riche en projets, en partages et en apprentissages.

Ce carnet de rentrée contient une foule d'informations pratiques. Je vous invite à le lire et à le garder.

Je vous conseille en ce jour de rentrée, de noter au nom de votre enfant toutes ses affaires (vêtements, gourde, boîte à tartine, affaires scolaires, vêtement de gymnastique et de natation,...)

Les objets perdus seront ramassés et à chaque veille de congé de vacances nous les exposerons, en espérant qu'ils retrouvent leur propriétaire. Si ce n'était pas le cas, les objets perdus restant à l'école seront donnés à des associations caritatives.

Soyez également vigilants à rendre des motifs d'absence ou certificats médicaux à heure et à temps. Cela évitera tout désagrément.

Si vous désirez rencontrer un professeur, le secrétariat ou moi-même, le meilleur moyen est de prendre rendez-vous. Nous pourrons ainsi vous recevoir dans de bonnes conditions.

Toute l'équipe se joint à moi pour vous souhaiter une belle année scolaire.

Cordialement,

Julie Callut

Directrice

HORAIRES

GARDERIE :

L'école est ouverte de 7h30 à 18h.

RUE TOMBEUR :

7h30 – 8h10 (garderie payante), les enfants se rendent au grand réfectoire.

8h00 : Une puéricultrice ou éducatrice emmène les enfants de M0/1 au petit réfectoire.

8h10 – 8h25 : Les enfants de M0/1 se rendent au petit réfectoire, les enfants de maternelle M2/3 se rendent au grand réfectoire, les enfants de primaire vont jouer dans la cour si le temps le permet.

RUE GERARD :

Les enfants sont accueillis par une éducatrice dans le réfectoire. (garderie payante de 7h30 à 8h10).

HORAIRES DES COURS :

Pour les enfants de maternelle : arrivée à **8h25**. Pour les parents des M0/1, les institutrices vous accueillent en classe. Pour les parents de M2/3, vous déposez votre enfant à la garderie (grand réfectoire) ; les institutrices viendront les chercher.

Les enfants qui ont psychomotricité commencent le cours à **8h30** pour la rue Tombeur. Pour la rue Gérard (MG0/1), le bus démarre à **8h30**.

Pour les enfants de primaire : les cours commencent à **8h25**. Veillez à être présents au moins 5 minutes avant la sonnerie. Si exceptionnellement votre enfant arrive en retard, il sera conduit en classe par un éducateur.

Merci d'aider votre enfant à être à l'heure, pour lui-même (parce que lorsqu'il arrive en retard il est déjà anxieux), par respect pour l'enseignant et pour le groupe.

ENTREES DE L'ECOLE :

Rue Gérard

Dès 7h30 et jusque 8h45, l'entrée se fait par la grille du jardin de la rue Gérard. Si toutefois vous arrivez en retard, vous devez sonner et une éducatrice vous ouvrira la porte.

Rue Tombeur

Dès 7h30 et jusque 8h45, l'entrée se fait par la grille avenue Edouard de Thibaut.

Pendant le temps scolaire, l'école est fermée par mesure de sécurité. Les personnes qui, exceptionnellement, ont besoin d'entrer dans l'école après 8h45 doivent entrer par la rue Général Tombeur et s'adresser au secrétariat. En cas de retard (après 8h45), vous devez vous présenter rue Général Tombeur.

La grille sera également ouverte et surveillée de 12h05 à 12h15 ; de 13h15 à 13h25 (pour les enfants qui rentrent manger à la maison).

SORTIES DE L'ECOLE : Cf annexe 3

Rue Gérard

La sortie se fait par la grille de 15h05 à 18h les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Le mercredi de 12h à 18h.

Rue Tombeur

Pour les enfants de maternelle :

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 15h05 à 15h45 par la grille bleue.

- Maternelles M0/1 : les parents vont chercher leurs enfants en classe
- Maternelles M2/3 : les parents vont chercher leurs enfants au réfectoire

De 15h45 à 18h par la porte principale, rue Tombeur

Le mercredi :

- de 12h05 à 12h15 par la grille bleue (M2/3)
- de 12h05 à 12h15 par la porte principale (M0/1)
- de 12h15 à 12h45 l'école est fermée
- de 12h45 à 18h par la porte principale

Pour les enfants de primaire :

P1/P2 : de 15h05 à 15h45 par la grille bleue

P3/P4 : Lundi de 14h40 à 15h45 par la grille bleue ; les mardis, jeudis et vendredis : de 15h30 à 15h45 par la grille bleue.

P5/P6 : de 15h30 à 15h45 par la grille bleue

De 16h30 à 18h par la porte principale, rue Tombeur (étude de 15h45 à 16h30).

Le mercredi :

- de 12h05 à 12h15 par la grille bleue
- de 12h15 à 12h45 l'école est fermée
- de 12h45 à 18h par la porte principale

Deux possibilité de sortie pour les primaires :

- les parents reprennent l'enfant
- l'enfant a une carte de sortie (de la P4 à la P6)

Une carte de sortie peut être délivrée uniquement si les parents en ont fait la demande.

Attention : si l'enfant n'a pas sa carte de sortie, il ne pourra pas sortir seul !!!

Nous attirons votre attention sur le fait que ce qui se passe en dehors de l'école est sous la responsabilité des parents.

COLLATIONS :

Chaque enfant a reçu une gourde ; seule l'eau est autorisée.

Pour les maternelles de la rue Gérard, un planning des collations vous sera remis par les institutrices.

Pour les maternelles de la rue Tombeur, les enfants reçoivent de la soupe en guise de collation les lundi, mercredi et vendredi.

Pour les mardi et jeudi, voir avec les institutrices.

Pour les primaires, de la soupe est servie tous les jours à 10h05 au bar à soupe du réfectoire.

Pour les autres collations, veuillez préférer à donner un fruit, un légume ou un produit laitier plutôt que des biscuits.

TEMPS DE MIDI

Les enfants peuvent choisir entre repas tartines ou repas chaud selon le menu.

Merci de compléter le talon à heure et à temps.

Le temps de midi n'est pas un temps complètement subventionné par l'Etat, la surveillance des récréations et du pique-nique est donc payante.

Pour les maternelles : de 11h40 à 12h05

Pour les primaires : à partir de 12h05

RGPD

Toutes vos données personnelles sont utilisées dans le strict usage décrit par la loi. Si elles sont communiquées, c'est uniquement dans le cadre administratif.

PHOTOS, FILMS, IMAGES

Dans le cadre de nos activités pédagogiques, il nous arrive de prendre des photos et de diffuser celles-ci sur notre page Facebook ou notre site internet.

CLASSES DE DEPAYSEMENT

Chaque année, certaines classes partent en séjour pédagogique. Les informations précises concernant le prix et les dates de ce séjour vous seront communiquées par les enseignants. Un paiement échelonné vous sera proposé via les factures.

COLLABORATION ECOLE-FAMILLE

- Vérifiez la farde d'avis et signez le journal de classe chaque jour. Chaque enfant, même en maternelle, dispose d'une farde d'avis. Merci de veiller à ce que votre enfant la rapporte tous les jours à l'école.
- L'enfant a l'obligation de réaliser le travail à domicile demandé par le professeur dans les délais impartis. Les parents sont partenaires dans la réalisation de celui-ci. Merci d'y être particulièrement attentif.
- Aidez votre enfant à avoir son matériel scolaire en ordre tout au long de l'année. C'est l'occasion de le responsabiliser quant au respect de son matériel tout en lui apprenant que celui-ci a un coût.
- Pour contacter le professeur, veuillez prendre rendez-vous avec lui via le journal de classe de votre enfant. Votre présence aux réunions de parents est obligatoire. C'est l'occasion pour le professeur de faire le point avec vous sur les avancements de votre enfant.
- Pendant les heures de cours, les parents ne sont pas autorisés à circuler dans les classes, ni dans les bâtiments, ceci afin de ne pas perturber les apprentissages.
- La direction vous reçoit sur rendez-vous. N'hésitez pas à prendre contact via le secrétariat ou via mail (julie.callut@lacolombedelapaix.be).
- Le secrétariat est ouvert de 7h30 à 12h et de 13h30 à 16h. Vous pouvez joindre le secrétariat par téléphone 02/733.75.99 aux mêmes heures. Vous pouvez

également adresser un mail à secretariat@lacolombedelapaix.be ou facture@lacolombedelapaix.be

- Nous travaillons en étroite collaboration avec le CPMS d'Etterbeek situé Chaussée de Wavre, 506 à Etterbeek (02/627.08.20) ainsi qu'avec le PSE (centre de santé) situé rue des Champs, 65 à Etterbeek (02/648.89.94).

ASSURANCE SCOLAIRE A L'ECOLE ET SUR LE CHEMIN DE L'ECOLE

- La commune d'Etterbeek souscrit pour tous les élèves une assurance contre les accidents scolaires auprès de la compagnie Axa.
- La marche à suivre en cas d'accident scolaire est la suivante :
 - a) L'école vous transmet une déclaration d'accident
 - b) Votre médecin complète le certificat médical.
 - c) Les parents payent tous les frais et gardent des preuves de paiement.
 - d) Les parents nous remettent la déclaration d'accident. (à Madame Kathy – secrétariat)

ABSENCES DE L'ENFANT

- Marche à suivre si votre enfant inscrit en 3^{ème} maternelle ou en primaire est absent : (vous pouvez utiliser le talon présent en annexe 1)
- → Dès son retour en classe, donner un mot qui justifie son absence.
- Si votre enfant est absent plus de trois jours, un certificat médical sera demandé.
- Si votre enfant est absent de longue durée, n'hésitez pas à prévenir la direction.
- Si votre enfant est malade, gardez-le à la maison. En classe, il ne serait pas bien et il serait sans doute contagieux.
- *Nous attirons votre attention sur le fait qu'au-delà de 9 demi-jours d'absences injustifiées, la direction se doit d'en avertir le Service d'Obligation Scolaire. C'est pourquoi afin de vous éviter des soucis, nous comptons sur votre vigilance face à ces procédures.*
- Marche à suivre si votre enfant devait EXCEPTIONNELLEMENT se rendre à un rendez-vous médical durant les heures scolaires :
 - Dès son retour, veuillez donner à l'instituteur le certificat de visite.
 - *Nous attirons votre attention sur le fait que ces visites durant les cours doivent rester exceptionnelles et liées à une urgence. (par exemple, une visite de contrôle chez le dentiste ne sera pas considérée comme urgente ou exceptionnelle. Le motif ne sera pas considéré comme justifié).*
- La présence des enfants de M0/I n'est pas obligatoire, mais nous insistons sur l'importance de la régularité de celle-ci pour le bien-être et l'épanouissement de chaque enfant.

ACTIVITES PARASCOLAIRES

- Des activités parascolaires vous seront proposées sous inscription. Certaines sont gratuites, d'autres payantes. Les formulaires d'inscription seront distribués deux fois par an.
- Responsable des activités : Madame Jadoul 0477/56.37.60

ETUDE

- Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h45 à 16h30, les enfants ont l'occasion de rester à l'étude. Nous vous rappelons qu'il s'agit d'une étude surveillée et non dirigée.

TENUE DE GYMNASTIQUE

- Pour tous les enfants de maternelle : sandales de gymnastique (notées au nom de l'enfant), tenue décontractée, éviter les lacets aux chaussures.
- Pour tous les enfants de primaire : sandales de gymnastique, short bleu et t-shirt blanc (le t-shirt de l'école est vendu au secrétariat au prix de 5€ sans obligation d'achat) ; le tout dans un sac.
- Veuillez noter le nom de votre enfant sur chaque vêtement ou sac.

TENUE DE NATATION

- Un maillot, un essuie et un bonnet de natation bleu (le bonnet de l'école est vendu au secrétariat au prix de 5€ sans obligation d'achat) ; le tout dans un sac.
- Veuillez noter le nom de votre enfant sur chaque vêtement ou sac.

RECOMMANDATIONS

- La tenue vestimentaire des enfants doit être simple et soignée. Nous souhaitons que les élèves portent une tenue correcte qui montre qu'ils sont à l'école.
- Tout signe ostentatoire affichant les convictions religieuses est interdit, ceci dans le respect de la vie privée de chacun.
- Nous recommandons aux parents de marquer TOUS LES OBJETS ET VETEMENTS de leurs enfants et de veiller à récupérer les objets oubliés (vêtements, sac de sport, fardes de cours,...)
- Le matériel scolaire doit être simple mais en bon état.
- Les gadgets sont refusés dans les classes et pourront être confisqués.
- Les bonbons, chips et canettes sont interdits à l'école.
- Si votre enfant amène une balle à l'école, elle doit être notée au nom de l'enfant et IMPERATIVEMENT en matière « mousse ».

- Les GSM et montres connectées sont interdits à l'école ; si toutefois votre enfant en possède un car il rentre seul, celui-ci sera éteint dans le cartable.
- L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de ces différents objets rapportés de la maison.

OBJETS PERDUS

- Les objets perdus non repris seront donnés à un organisme caritatif en décembre et en juin. Soyez vigilants et encouragez vos enfants au respect de leurs affaires personnelles.

CONGES – VACANCES

- Respectons les dates de congés et de vacances annoncés dans le calendrier scolaire. Les absences de quelques enfants avant ou après les périodes de vacances perturbent la vie scolaire.
- Ces absences ne seront pas considérées comme justifiées.
- Cf calendrier scolaire annexe 2

FRAIS DIVERS ET MODE DE PAIEMENT

- La facturation s'effectue à la fin de chaque mois.
- Nous vous demandons d'honorer ces frais au plus vite par virement bancaire en utilisant la communication structurée mentionnée. Votre vigilance participe à la bonne gestion financière de l'école et nous vous en remercions.
- Pour toute question concernant votre facture, veuillez-vous adresser à Madame Kathy – facture@lacolombedelapaix.be
- Frais scolaires autorisés :
 - Droit d'accès à la piscine
 - Droit d'accès aux activités culturelles et sportives
 - Frais liés au séjour pédagogique avec nuitée.
- Vous pourrez souscrire à un abonnement périodique à des revues (sans obligation d'achat)

VELOS ET TROTTINETTES

Pour des raisons de sécurité, les vélos et trottinettes sont interdits dans l'enceinte de l'établissement.

Des parkings vélos sont disponibles devant l'école.

ANNEXES 1

Motif d'absence de 3^{ème} maternelle et primaire

Pour rappel :

Absences autorisées :

- maladie
- décès (joindre une attestation)
- convocation (joindre une attestation)
- problème lié à la grève des transports

Absences non autorisées (9 demi-jours maximum sur une année scolaire !)

A partir de 9 demi-jours d'absences injustifiées, la direction doit en avertir les services compétents.

Pour toute absence, il vous suffit d'écrire un petit mot justifiant l'absence de votre enfant sur papier libre. Vous pouvez également photocopier le talon ci-joint et le compléter. Merci de le remettre au titulaire de votre enfant **dès son retour** à l'école.

Julie Callut

Je soussigné(e), parent de
..... (nom, prénom), dans la classe de
atteste par la présente que mon enfant était absent du/..... au/..... .

Raison de l'absence :

.....
.....
.....
.....
.....

Date : Signature :

